

La présidente

Paris, le 24 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Le 02 novembre 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garante et garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de piscine d'entreposage de combustibles nucléaires usés sur le site de La Hague. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

### **1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

#### ***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 22 novembre 2021 au 02 février 2022 et du 20 juin 2022 au 08 juillet 2022. Le bilan de la concertation préalable a été publié le 08 août 2022. Le 07 octobre 2022, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

#### ***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 02 novembre 2022. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

## ***Enjeux généraux de la concertation continue***

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Plusieurs enjeux sont récurrents :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

## **2 - Enjeux de la concertation continue sur le projet de Construction par EDF d'une piscine d'entreposage de combustibles usés à La Hague**

L'avis de la CNDP relatif à la concertation continue recommande que :

- Celle-ci prenne en compte les enseignements du débat public sur le programme « nouveau nucléaire et projet Penly ».
- Le maître d'ouvrage informe de manière régulière le public sur les scénarios de besoin en entreposage et de dimensionnement des installations d'entreposage (type de combustibles usés, quantité, etc.), au regard des évolutions de la politique nucléaire.
- Le maître d'ouvrage présente de manière plus précise, au-delà de la mise en place de groupes de travail et de réunions d'information, les modalités et les thèmes de concertation envisagés pour la concertation continue, et la manière dont le public pourra participer aux différents choix à venir dans la suite du projet.
- Les résultats des différentes études en cours et à venir, notamment l'étude d'impact environnemental, soient rendus publics et fassent l'objet d'échanges dans le cadre d'évènements publics.
- La concertation continue permette de mettre en place une méthode pour rendre accessible et intelligible, selon une fréquence infra-annuelle, les informations concernant les quantités des différents produits radioactifs entreposés par ORANO et EDF sur le site de LA HAGUE.
- L'information sur ce projet et sa concertation continue touche le plus grand nombre de personnes, y compris les plus éloignées de cette question.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

## **3 – Bilans de la concertation continue**

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO

Karine BESSES et Pascal BRERAT

Garant.e.s de la concertation continue portant sur le projet de Construction par EDF d'une piscine d'entreposage de combustibles usés à La Hague